



Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 24/12/2020
Affiché le
ID : 063-246300966-20201203-142_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 142 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

| | |
|--------------------------|---|
| Besse | Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre |
| Chambon/Lac | / |
| Chastreix | Monsieur BABUT Michel |
| Compains | Monsieur VALETTE Henri |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier |
| Espinchal | Monsieur CHANIER Jean-Luc |
| La Bourboule | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle | Madame MANSANA Jocelyne |
| Le Mont-Dore | Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien |
| Le Vernet Ste Marguerite | / |
| Montgreleix | / |
| Murat le Quaire | Monsieur CASSIER Jean-François |
| Murol | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger |
| Picherande | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric |
| Saint Diery | Monsieur CHASSARD Frédéric |
| St Genes Champespe | Monsieur PERRON Roland |
| Saint Nectaire | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse |
| St Pierre Colamine | Monsieur CLECH Michel |
| St Victor la Rivière | / |
| Valbeleix | / |

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François
Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Convention avec les entreprises de Mushers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le compte-rendu de la Commission Espaces Sancy, Zones nordiques, Pôle Pleine Nature et diversification des activités réunie le 9 Novembre 2020 ;

Monsieur le Président indique qu'afin d'améliorer le fonctionnement des activités de pleine nature sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, les Elus de la Commission Espaces Sancy, Zones nordiques, Pôle Pleine Nature et diversification des activités ont proposé que la convention d'utilisation des espaces de pratiques spécifiques pour les chiens de traîneau soit revue pour intégrer une activité quatre saisons. Les mushers peuvent en effet avoir besoin de prestations de damage l'hiver, mais aussi de reprofilage de pistes le reste de l'année. C'est pourquoi, il est proposé de déterminer un coût horaire d'intervention que ce soit avec une dameuse ou une pelleuse.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention à intervenir qui prévoit notamment le paiement d'une prestation horaire de 75 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- APPROUVE les termes de la convention telle que présentée et annexée à la présente délibération ;
- VALIDE le tarif proposé de 75 € pour toute prestation des services techniques de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à la demande des mushers sur les Espaces Sancy et les Zones nordiques ;
- AUTORISE son Président à signer les conventions à intervenir avec les mushers ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

